



HAL
open science

Frontières sociales, mentales, politiques : sur quelques caractéristiques du libéralisme. Regard sur la protection sociale.

Philippe Warin

► To cite this version:

Philippe Warin. Frontières sociales, mentales, politiques : sur quelques caractéristiques du libéralisme. Regard sur la protection sociale.. Frontières sociales, mentales, politiques : sur quelques caractéristiques du libéralisme. Regard sur la protection sociale., May 2007, Fribourg, Suisse. 15 p. halshs-00419579

HAL Id: halshs-00419579

<https://shs.hal.science/halshs-00419579>

Submitted on 24 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Frontières sociales, mentales, politiques : sur quelques caractéristiques du libéralisme. Regard sur la protection sociale.

Philippe Warin, directeur de recherche au CNRS (laboratoire *Politiques publiques, Action politique, Territoires*, Grenoble).

Word/articles 2007/Res socialis...

La protection sociale aux Etats-Unis est fortement clivée. Dans ce pays, le système social a été bâti sur une dualisation entre ceux qui peuvent travailler et ceux qui ne le peuvent pas. Les premiers, par l'imposition, financent des programmes sociaux qui sont ciblés en priorité sur les seconds. C'est vrai par exemple avec le *General Assistance programs* pour les pauvres et le *Temporary Assistance for Needy Families*, ex *Aid to Families with Dependant Children* connu comme étant le programme phare de la politique volontariste du président Lincoln Johnson, au nom évocateur de *War against poverty*¹. De nombreux auteurs ont analysé cette dualisation comme l'effet direct du principe libéral de sélectivité des populations destinataires². La norme du ciblage (*targeting*) des individus ou des groupes bénéficiaires a toujours donné lieu à d'importants débats politiques. Par exemple, les Républicains ont parlé de folie universaliste (*universal fallacy*) pour dénigrer les tentatives de programmes d'assurance maladie universels³, qu'un plaidoyer de gauche s'est efforcé de défendre⁴. Certains observateurs ont même expliqué le basculement à droite de l'Amérique au cours des années 1980 par la concentration accrue des aides sur les segments les plus défavorisés de la population⁵. Peut-être que la mémoire douloureuse de la Grande dépression des années 1920-1930 hante encore les esprits. A l'époque, le système fondé sur l'assistance avait déstabilisé les finances publiques et acculé bien des États américains à la faillite, mettant ainsi en péril le crédit financier de l'État fédéral.

Ce modèle sélectif inspire la plupart des pays de l'OCDE. A comparer les réformes des systèmes de protection fondés sur des principes d'universalité ou de contributivité, on s'aperçoit qu'elles intègrent de plus en plus de sélectivité, en développant en particulier des normes de *ciblage* des prestations sur des populations données, à partir notamment de techniques de mise sous conditions de ressources ou de contribution financière, et d'*activation* des bénéficiaires en contrepartie des aides accordées⁶. En France, le renouveau actuel du débat sur la mise sous condition de ressources ou sur la fiscalisation des Allocations familiales en est un exemple on ne

¹ Unger I., *The Best of Intention : The Triumph and Failure of the Grest Society under Kennedy, Johnson, and Nixon*, New York, Doubleday, 1996.

² Hartz L., *The Liberal Tradition in America: An Interpretation of American Political Thought since the Revolution*, San Diego, Harcourt Brace, 1955 ; King A., "Ideas, Institutions, and the Policies of Governments: A Comparative Analysis", in *British Journal of Political Science*, 3, n° 3, 1973 ; Levine D., *Poverty and Society: The Growth of the American Welfare State in International Comparison*, New Brunswick, N.J.: Rutgers University Press, 1988 ; Duncan G.J., "Poverty and social Assistance Dynamics in the United States, Canada, and Europe", in McFate K., Lawson R., and Wilson W.J. (ed.), *Poverty, Inequality, and the Future of Social Policy*, New York, Russell sage Foundation, 1995.

³ Kristol I., « A demi trop malin », in *Commentaire*, n° 64, hiver 1993-1994.

⁴ Skocpol T., « Sustainable Social Policy: Fighting Poverty without Poverty Programs », in *The American Prospect*, winter 1988 ; Skocpol T., "Targeting within Universalisms", in Jenks C, Peterson P. (ed.), *The Urban Underclass*, Washington, Brookings, 1991 ; Atkinson A., "On Targeting Social Security: Theory and Western Experience with Family Benefits", London School of Economics, Welfare State Program, Working paper n° 99, December 1993.

⁵ Rosanvallon P., *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 1995.

⁶ Warin P., *L'accès aux droits sociaux*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2006.

peut plus clair. Pourtant dans de nombreux pays, la légitimité du ciblage est contestée par les classes moyennes qui trouvent qu'elles paient beaucoup pour un État social qui leur rend peu, à commencer aux Etats-Unis⁷. En période de pression budgétaire, la lutte contre les *indus* (*overuses*, soit les sommes perçue de manière injustifiée) devient une cause politique légitime, à laquelle les institutions sociales se livrent avec application, sous l'argument tout à fait acceptable par ailleurs d'une bonne gestion des fonds publics. Ainsi, la « frontière sociale » entre travailleurs (contributeurs) et non travailleurs (bénéficiaires) est mise sous tension. Des discours politiques et médiatiques exhument la question des « méritants » et des « non méritants ». En France, la campagne électorale pour les Présidentielles de 2007 a été marquée par l'usage sans réserve de ce thème⁸. Dans des tonalités très différentes, les discours des deux finalistes ont pu, sur ce plan, être perçus comme revenant au même⁹.

Après ces rapides préliminaires relatifs au principe de construction d'un régime libéral de protection, nous allons tout d'abord examiner les « frontières sociales » qu'il avive. Ensuite, nous présenterons ce qui est – selon nous – sa principale conséquence, à savoir la stigmatisation des bénéficiaires pouvant être à la source d'une « frontière mentale ». Enfin, nous exposerons la « frontière politique » qui découle d'un modèle sélectif de protection sociale misant sur la généralisation de la responsabilité individuelle.

1. Régime libéral de protection et dualisation de la société.

Dans les pays anglo-saxons, la culture du soupçon a toujours été permanente à l'égard de ceux – en capacité de travailler – qui ne s'en sortent pas par eux-mêmes et qui ont besoin d'être aidés. La stigmatisation est la forme de sanction imposée à celui qui n'arrive pas à s'adapter au fonctionnement d'une société libérale fondée sur la responsabilisation des individus¹⁰. Certains auteurs ont ainsi parlé de la stigmatisation comme d'un processus objectif de disqualification. Ils ont vu à travers elle un résidu historique, pour le moins au Royaume-Uni où l'application du ciblage est ancienne, des conditions souvent dégradantes liées à l'obtention de l'aide sociale mise en œuvre par la loi sur les pauvres de 1834¹¹. A l'inverse, c'est pour contrer ce risque de

⁷ Kevin P., *Boiling Point. Republicans, Democrats, and the Decline of Middle-Class Prosperity*, New York, Random House, 1993 ; Gilens M., *Why Americans Hate Welfare: Race, Media, and the Politics of Antipoverty Policy*, Chicago, Chicago University Press, 1999 ; Rothstein B., « Trust, Social Dilemmas and Collective Memories. On the Rise and Decline of Swedish Model », in *Journal of Theoretical Politics*, n° 12, 2000.

⁸ Nous nous référons ici en particulier au numéro de la revue *Esprit* consacré aux réponses à la question *Qu'est-ce que le sarkozysme ?*. Se reporter en particulier à l'article de Mickaël Føssel et Olivier Mongin, « Les mises en scène de la réussite. Entreprendre, entraîner, animer », où les auteurs expliquent que « le perdant par excellence, c'est le 'multirécidiviste' [...], le chômeur de longue durée ou l'immigré qui échoue dans ses tentatives d'intégration [...] » (in *Esprit*, n° 11, novembre 2007, p. 40).

⁹ Nous l'avons observé lors du *focus group* associant des personnes « socialement défavorisées », que nous avons animé lors de la campagne pour les élections présidentielles françaises de 2007. Cf. *Observations et Etudes* n°24, « La campagne pour les élections présidentielles de 2007 jugée par des personnes en difficultés d'accès aux droits sociaux ». / « The presidential election campaign judged by people who have difficulty accessing their social benefits ». <http://odenore.msh-alpes.prd.fr/travaux.html>

¹⁰ Taylor-Gooby P., « Rent Benefits and Tenants' Attitudes. The Batley Rent Rebate and Allowance Study », in *Journal of Social Policy*, vol. 5, n° 1, 1976.

¹¹ La *New Poor Law* faisait la distinction entre les pauvres *méritants* et *non méritants*, et entre une aide « *indoor* » (avec condition) et « *outdoor* » (sans condition). Les pauvres non méritants étaient ceux dont on considérait qu'ils pouvaient

stigmatisation qui menace la cohésion sociale que les pays scandinaves ont développé des systèmes de protection sociale généreux, fondés essentiellement sur l'imposition, mais qui en même temps sont très redistributifs au sens où ils concernent équitablement toutes les catégories sociales¹². Néanmoins, ce « modèle scandinave » n'est peut-être pas aussi performant qu'on voudrait le croire aujourd'hui, au moment où d'autres pays européens, comme la France, souhaitent appliquer des normes dites de « flexsécurité »¹³.

Dans le cas des Etats-Unis, le soupçon à l'égard de ceux qui ont besoin d'être aidés est attisé par une représentation raciale du *Welfare* et de la pauvreté. Dans sa thèse, Martin Gilens démontre que le refus de l'Etat social pour « ceux qui pourraient travailler » repose sur une « *racialization of Welfare and poverty in the American mind* »¹⁴. Cela proviendrait de l'idée largement entretenue dans de nombreux discours politiques et médiatiques, selon laquelle les programmes ciblés sont abusivement utilisés par les minorités noires et profitent à des populations perçues comme fondamentalement fainéantes. Comme le prouvent les statistiques, cette idée est bien entendu totalement erronée. Les minorités ethniques ne surconsomment pas ces programmes. Par ailleurs, d'autres études ont montré que les niveaux de prestations sociales observées dans les différents Etats américains sont négativement corrélés à la proportion de Noirs dans la population de l'Etat¹⁵. L'analyse de Gilens souligne surtout la difficulté d'accepter le multiculturalisme et les politiques d'orientation multiculturaliste aux Etats-Unis, qui se distinguerait ainsi de leur voisin du nord, le Canada, où le multiculturalisme apparaît au contraire comme une dimension constitutive de l'identité nationale. Pour Charles Taylor, « *Au Canada, il y a menace de séparation effective. Mais chacune des sociétés qui constituent l'actuelle Fédération conserve une certaine cohérence. Aux Etats-Unis, en revanche, l'angoisse née de la déliaison sociale est d'autant plus sensible que le système politique est lui-même frappé de dysfonctionnement. Plus inquiétant encore est le contraste entre l'idée que les américains se font de leur propre pays (une société d'individus, pourvus chacun de son propre plan de vie et coexistant dans la justice) et le tour que le débat multiculturel y a pris. Chaque groupe y revendique ses propres droits au détriment de tous les autres et au détriment d'une société politique dont l'objectif et la fonction consistent à régler les questions communes* »¹⁶. L'approche de Gilens contient en germe la critique¹⁷ des thèses¹⁸ selon lesquelles l'hétérogénéité ethnique de la population d'un pays, d'une part, l'adoption par les autorités publiques d'une politique de promotion et de valorisation de la diversité culturelle qui en serait le corollaire,

travailler. Ils recevaient de l'aide, mais sous condition. Cela voulait dire qu'ils étaient forcés de travailler dans un hospice (d'où « *indoor* ») en échange d'une maigre pitance et d'un toit. On considérait comme pauvres méritants les vieillards, les orphelins, les malades et les invalides. Parce qu'ils étaient incapables de travailler, on leur offrait parfois de l'aide sans condition, c'est-à-dire qu'on leur donnait de l'argent directement, bien que très souvent, ils étaient eux aussi forcés de travailler à l'hospice.

¹² Palme J., « Les effets redistributifs de la protection sociale, une analyse comparative du modèle scandinave comme stratégie de lutte contre les inégalités », in Daniel C., Palier B. (dir.), *La protection sociale en Europe, le temps des réformes*, Paris, La Documentation française, 2002.

¹³ Pour une critique pointue, voir Rigaudiat J., *Le nouvel ordre prolétaire*, Paris, Autrement, 2007.

¹⁴ C'est la thèse centrale de son ouvrage (Gilens M. op. cit. 1999).

¹⁵ Alesina A., Glaeser E., *Combattre les inégalités et la pauvreté : les Etats-Unis face à l'Europe*, Paris, Flammarion, 2006.

¹⁶ Extrait d'un long entretien donné par Charles Taylor au journal *Le Monde*, en date du dimanche 14 – lundi 15 mai 1995, page « Horizons – Débats », p. 10.

¹⁷ Kymlicka W., Banting K., *Multiculturalism and the Welfare State : Recognition and Redistribution in contemporary Democracies*, Oxford, Oxford University Press, 2006

¹⁸ Fraser N. « Social Justice in the age of Identity Politics : Redistribution, Recognition, and Participation », in *The Tanner Lectures on Human Values*, vol. 19, Salt Lake City, University of Utah Press, 1998.

d'autre part, contribueraient toutes deux à saper les fondements de l'Etat social en rendant plus difficile le développement ou la préservation du sentiment d'identité commune et de solidarité nationale que la légitimation de ce dernier exigerait. En fait, nous dit Gilens, l'Etat social est miné par les mentalités racistes qui clivent encore davantage les « frontières sociales ».

A utiliser les figures emblématiques du méritant et du non méritant, politiques et médias (aux Etats-Unis comme l'explique Gilens, ou en France comme nous l'observons aujourd'hui) produisent des discours de division de la société à partir de préjugés sociaux et culturels, dont le but évident est de persuader l'opinion du bien fondé de réformes profondes des systèmes de protection sociale. Concernant la France, le mieux est de livrer la critique explicite de Jacques Rigaudiat, Conseiller maître à la Cour des comptes et ancien conseiller social du premier Ministre Lionel Jospin « *Le discours et la politique qui le concrétise se déroulent 'naturellement'. Le mérite, justement récompensé par des revenus élevés, ne doit pas être spolié par une fiscalité confiscatoire : l'allègement des droits de succession et le bouclier fiscal, voire la suppression de l'impôt sur la fortune, y pourvoiront. Un cran social en dessous, la volonté laborieuse ne doit pas être empêchée de s'exprimer : les 35 heures sont un carcan malthusien et il faut inciter à travailler plus. Quant à la pauvreté dans cette vision du monde, elle apparaît, comme l'indiquait il y a trente ans Robert Castel analysant la société américaine, au mieux, le signe d'un échec, au pire, la trace d'une tare, mais toujours l'indice d'une déficience*¹⁹. Dans un espace social ainsi structuré dans l'imaginaire par le mérite et la volonté, il va de soi, en effet, que plutôt qu'à une difficulté sociale et donc collective, toute situation difficile apparaît liée à un défaut, voire à un vice personnel, et est toujours synonyme de manque d'énergie. C'est à cela que la politique sociale doit en priorité viser à pallier. Aussi, les chômeurs doivent-ils être contraints à chercher un emploi (...), quant aux pauvres, ils doivent être incités à devenir autonomes par leur travail »²⁰.

2. Ciblage et stigmatisation : la production d'une « frontière mentale ».

Le ciblage des politiques sociales conduit à une stigmatisation. Celle-ci apparaît comme l'une des principales explications du phénomène du non-recours, qui caractérise les populations éligibles à des prestations sociales, à des dispositifs insertion ou à des aides à la personne, et qui ne les utilisent pas, bien qu'elles les connaissent. Reprenons ici en résumé ce que nous avons écrit par ailleurs²¹.

En réponse aux premières explications comportementales visant à éclairer le phénomène du non-recours, plusieurs auteurs ont souligné le caractère rébarbatif et finalement dissuasif des mécanismes administratifs d'attribution. Dans un article précurseur, Scott A. Kerr S a donné une large place aux raisons personnelles du non-recours²². Un peu plus tard Wim Van Oorschot, qui a joué un rôle important dans la construction du non-recours comme question scientifique et

¹⁹ Castel R., « La guerre à la pauvreté aux Etats-Unis : le statut de la misère dans une société d'abondance », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1976.

²⁰ Rigaudiat J., « Egalité des chances, justice sociale et transformation du capitalisme », 15 avril 2008, p. 12. <http://www.mediapart.fr/club/blog/jacques-rigaudiat/150408/egalite-des-chances-justice-sociale-et-transformation-du-capital>

²¹ Warin P., op. cit., 2006, p. 74-76.

²² Kerr S.-A., « Deciding about Supplementary Pensions: A Provisional Model », in *Journal of Social Policy*, vol.11, n° 4, 1982.

comme problème politique aux Pays-Bas et en Europe, a critiqué ce modèle comportementaliste. Il l'a complété par la prise en compte de variables explicatives de nature institutionnelle, reprenant ainsi les analyses célèbres de Arthur Ringeling sur la passivité de l'administration²³. Son analyse a fortement contribué à contrebalancer les approches individualistes reportant massivement l'explication du non accès aux droits sur les personnes elles-mêmes²⁴. Depuis, l'approche du non-recours porte plus directement sur le contenu des politiques publiques ainsi que sur les fonctionnements sélectifs souvent implicites et discriminatoires des administrations. Elle donne lieu à une explication institutionnelle des obstacles dans l'accès aux droits sociaux, que des rapports d'experts pour le Conseil de l'Europe ont également reprise²⁵. Plus récemment, le juriste Michel Borgetto a relevé le paradoxe du ciblage et s'est interrogé sur le sens même de la politique poursuivie : « *On touche ici au cœur du problème : comment expliquer qu'une politique forte et volontariste de ciblage des prestations n'avantage pas nécessairement ses principaux destinataires, voire, pire encore, puisse se retourner contre eux à terme ?* »²⁶. Une réponse à cette question avait été apportée dès les années 1970 par les analyses sociopolitiques portant sur les capacités inégales des groupes sociaux à recourir à leurs droits. Influencés par les analyses du sociologue Erving Goffman, ces travaux, principalement américains, ont développé l'analyse du *Welfare Stigma*. Ils ont montré que les prestations et les dispositifs ciblés ont tendance à stigmatiser leurs destinataires²⁷.

Le processus de stigmatisation mis en cause est le suivant. Au départ, le bénéficiaire d'une prestation sous condition de ressources doit prouver qu'il n'arrive pas à subvenir seul à ses besoins. Or si les prestations issues de l'assurance sont perçues comme la contrepartie normale de contributions passées, et sont exigées sans état d'âme, le recours à la solidarité nationale est vécu bien souvent comme un retour à l'assistance. Les bénéficiaires potentiels préfèrent alors parfois renoncer à leurs droits plutôt que d'apparaître comme des assistés. Dans sa modélisation économétrique (c'est-à-dire attachée à l'étude des comportements du consommateur) du processus de stigmatisation qui peut être lié à l'accès aux aides sous condition de ressources aux familles avec des enfants à charge, le chercheur américain Robert Moffitt a ainsi souligné le poids de certaines caractéristiques socioéconomiques. Il a remarqué que le fait de ne pas recourir augmentait avec les familles de petite taille et les ménages qui ont un accès plus facile au travail. Il a surtout relevé que plus le niveau de scolarisation est élevé plus le sentiment de stigmatisation lié à l'aide sociale est important²⁸, notant le besoin crucial de certaines catégories de bénéficiaires

²³ Van Oorschot W., « Non-Take-Up of Social, Security Benefits in Europe », in *Journal of European Social Policy*, vol. 1, n° 1, 1991.

²⁴ Pour une synthèse de la revue de la littérature internationale initiale sur le non-recours, voir l'article de Peter Craig : « Costs and Benefits: A Review of Research on Take-up of Income-Related Benefits », in *Journal of Social Policy*, vol. 20, n° 4, 1991.

²⁵ Melvyn P., *Obstacles à l'accès à la protection sociale*, Comité européen pour la cohésion sociale, 2001 ; Daly M., *Accès aux droits sociaux en Europe*, Conseil de l'Europe, 2002.

²⁶ Borgetto M., « Identification, problèmes et enjeux du ciblage. Un état des lieux de la question », in *Informations sociales*, n° 108, 2003, p. 14.

²⁷ On doit le premier cadrage théorique de cette question à Patrick M. Horan et Patricia Lee Austin (Horan P.-M., Austin P.-L., « The Social Bases of Welfare Stigma », in *Social Problems*, n° 21, 1974). Les premiers travaux empiriques ayant remarqué l'importance de la stigmatisation dans le refus d'aides sociales ont porté en particulier sur des études du Centre d'étude des problèmes urbains de la City University of New-York relatives aux comportements de bénéficiaires de l'Aid to Families with Dependent Children, présentées par Joe R. Feagin (Feagin J.-R., « America's Welfare Stereotypes », in *Social Science Quarterly*, vol. 52, n° 4, 1972).

²⁸ Moffitt R., « An Economic Model of Welfare Stigma », in *American Economic Review*, vol. 73, n°5, 1983.

potentiels de ne pas être disqualifiées par l'octroi de droits réservés aux plus pauvres. Stigmatisés par la culture ambiante du soupçon, certains refusent ces « aides » qui les déclassent. En France, c'est ce que Serge Paugam souligne également en proposant la catégorie de la *pauvreté disqualifiante*²⁹. Le côté repoussoir des prestations ou des dispositifs ciblés provoque une défection. Se percevoir comme assisté conduit à ne pas se considérer comme bénéficiaire légitime.

Cette perception provoque parfois à un repli sur soi. Ce repli est important puisqu'il amène les individus à perdre de vue l'idée même de leurs droits et par là même de leur citoyenneté sociale. Dans son analyse de *l'hereditary poverty*, Samuel Harrington avait reconnu ce problème parmi les populations Noires ne recourant pas aux programmes lancés par l'administration Johnson³⁰. A une période marquée aux Etats-Unis par la Marche pour les Droits civiques du Pasteur Luter King, ce sociologue posa clairement, dans un rapport retentissant pour l'Administration américaine, la question du sens de ces programmes sociaux pour des populations qui ne se considèrent pas comme citoyennes à part entière. Il relevait en quelque sorte l'existence de « frontières mentales » au-delà des « frontières sociales », induites par une culture du soupçon, dans une société encore ouvertement raciste et ségrégationniste. En travaillant aujourd'hui sur la question du non-recours on peut relever des mécanismes analogues de stigmatisation produisant des barrières mentales qui peuvent avoir pour conséquence une défection et un repli sur soi. Il apparaît d'une façon générale qu'au-delà des raisons immédiates du non-recours, qui restent forcément diverses, l'unité de ces situations se trouve dans l'idée et les pratiques d'un « vivre hors droits », dans lesquelles les individus se retrouvent au final et parfois s'enferment³¹. C'est pour cela que le programme de recherche que nous menons sur le non recours souhaite aborder ce repli, notamment comme un indicateur important de la mutation anthropologique déjà avancée qui peuple, les sociétés, d'individus dissociés³². Tel que nous le considérons, le repli en question est, d'une part, la cause de la dissociation personnelle, de l'« être soi » par rapport à l'« être avec »³³ lorsque les individus exposés à des pressions et des insécurités plongent dans une « mentalité de survie »³⁴. Il est, d'autre part, la conséquence de la « dissociété », c'est-à-dire du processus d'organisation de l'espace, des institutions et des relations qui décompose une société, dont nous estimons que les transformations en cours des régimes de protection sociale sont l'une des expressions les plus puissantes.

En Europe, pareil décrochage dans l'accès aux droits sociaux est significatif d'une régression sociale dans des pays à l'État social puissant, dès lors que l'offre publique perdant son intérêt, les individus (et en particulier les jeunes) semblent devenir indifférents à leur propre vulnérabilité. Se soustrayant au collectif, ils recherchent des solutions sans rapport avec l'offre publique qui perd

²⁹ Paugam S., *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris, PUF, 2005.

³⁰ Harrington S., *The Other America. Poverty in United States*, New York, The Penguin Press, 1962.

³¹ Warin P., « Le non-recours par désintérêt : la possibilité d'un 'vivre hors droits' », in *Vie sociale*, n° 1, 2008.

³² Généreux J., *La dissociété*, Paris Seuil, 2008 (2^e édition).

³³ Idem, p. 161-200, où Jacques Généreux explique pourquoi les individus sont nécessairement sous la pression d'aspirations ambivalentes sinon contradictoires, entre vivre pour soi (*être soi*) et vivre pour les autres (*être avec*), qu'il qualifie d'ontogénétiques, « marquant ainsi qu'elles sont constitutives de l'être, qu'elles participent conjointement à la genèse de l'être (ontogénèse) » (p. 168).

³⁴ Lasch C., *Le moi assiégé. Essai sur l'érosion de la personnalité*, Paris, Climats, 2008.

de facto une part de sa légitimité. À titre d'exemple, on peut citer la forte concentration du non-recours aux dispositifs d'insertion chez les 25-29 ans, comparativement aux autres tranches d'âge. On peut alors parler avec Louis Chauvel d'une « *involution générationnelle* »³⁵ pour désigner l'impact du cumul des précarités répétées sur l'indifférence à l'égard d'une offre publique qui serait considérée comme n'étant « plus bonne à prendre ». Les individus concernés sont généralement sans support social³⁶.

Ces situations produisent une différenciation sociale supplémentaire entre population précaire mais visible parce qu'elle recourt, et population précaire mais invisible car elle ne recourt pas ou plus. Elles posent une double question. Lorsque les individus choisissent le repli par rapport à l'offre publique qui matérialise la solidarité sociale, ne leur devient-il pas plus difficile alors de concilier les aspirations nécessairement contradictoires de l'être soi et de l'être avec ? Mais aussi sur le plan politique, que faire lorsque des personnes éligibles et informées ne recourent pas à ce qui leur est proposé ? Surtout, comment poser la question dès lors que les individus sont libres d'accepter ou de refuser ces propositions ? Puisque le modèle de protection vers lequel nous allons en Europe est celui de l'égalité des chances en particulier par l'affirmation des droits sociaux³⁷, il s'agit de dire, face à ces replis, quelle option choisir entre « ré-inculquer l'idée des droits sociaux » ou « laisser tomber les personnes ». Les termes peuvent paraître brutaux. Pourtant ce sont ceux de l'alternative dans laquelle se situe aujourd'hui la recherche de réponses à l'exclusion sociale.

Cette alternative dépend fondamentalement de la façon dont on traite le problème de la responsabilité individuelle³⁸, ou, dans des termes plus neufs, la question des « possibilités » ou des « capacités ». La question n'est pas récente. Aujourd'hui, les termes de l'alternative sont les suivants. Soit, les individus sont tenus pour responsables de leurs préférences et, dans ce cas, l'option consiste à leur communiquer l'information sur leurs droits, et ensuite libre à eux de les saisir ou pas. C'est le cas de certaines municipalités des Pays-Bas qui gèrent la question du non-recours, alors que d'autres optent pour la solution suivante³⁹. Soit, on considère que la responsabilité individuelle dépend du degré de choix et de contrôle exercé par l'individu sur sa situation et, dans ces conditions, l'option est de s'assurer que l'information lui parvient bien et est comprise, et de développer, tant que besoin, des processus d'accompagnement vers les droits. Des processus de (re)mise en capacité des individus sont alors encouragés, pouvant même chercher à construire les individus comme coproducteurs des politiques sociales⁴⁰. Il reste néanmoins que par son contenu ou sa forme l'offre n'est pas nécessairement acceptable pour les personnes, si bien que la solution dépend toujours de ce que les pouvoirs publics mettent dans la balance. La question de la non-

³⁵ Chauvel L., *Le destin des générations, structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris, PUF, 2002.

³⁶ Voir les travaux de notre équipe sur le non-recours : <http://odenore.msh-alpes.prd.fr/>

³⁷ Esping-Andersen G., Gallie D., Hemarijck A., and Myles J., *Why we Need a New Welfare State ?*, Oxford, Oxford University Press, 2002 ; Esping-Andersen G., Palier B., *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, Seuil, 2008.

³⁸ Les termes de ce débat ont été exposés avec une grande clarté ; voir : Fleurbaey M., Herpin N., Martinez M., et Verger D., « Mesurer la pauvreté ? », in *Économie et Statistique*, n° 308/309/310, 1997.

³⁹ Hamel M.P., « Les transformations de l'État-providence néerlandais et l'accès aux droits sociaux », in *Recherches et Prévisions*, n° 86, 2006.

⁴⁰ Gilliat S., Fenwick J., and Alford D., « Public Services and the Consumer: Empowerment or Control ? », in *Social Policy & Administration*, vol. 34, n° 3, 2000.

demande n'évacue donc en rien celle de l'offre, mais au contraire pose pleinement celle de son attractivité et de son acceptabilité.

3. Gestion du repli et production de « frontières politiques ».

La recherche nord-américaine sur le *Welfare stigma*, développée au plus près des minorités ethniques dans les grandes villes américaines, a proposé un schéma d'analyse intégrant l'idée de capital social pour expliquer pourquoi certaines personnes paraissent moins stigmatisées. Elle a montré que le collectif protège les individus de la culture ambiante du soupçon. Cette recherche a conduit à recommander le développement de collectifs de soutien, autrement dit des réseaux de solidarité (médiation, recours) qui recréent du *self-esteem*, du *self-confidence* et du *self-government*. C'est ce qui se passe concrètement avec le développement de réseaux locaux de soutien, parfois actifs également sur des scènes politiques et juridiques.

Qu'ils se fondent sur une base territoriale, ethnique ou religieuse, ces réseaux de soutien interviennent auprès de leurs membres pour les persuader de demander leur dû, même si ce ne sont pas leur seul but. En amont, il s'agit aussi d'apaiser des conflits, de redonner des moyens d'agir (*functionings*) par la formation, des formes de solidarités financières, etc. Ces réseaux se fondent sur une reconnaissance explicite de la dignité des personnes et de leur capacité à agir sur le cours de leur vie. Leurs pratiques font appel à la Fraternité, celle que devraient incarner – c'est leur justification politique fondamentale – les institutions de la protection sociale⁴¹.

Dans le cas des groupes communautaires nord-américains, on peut s'interroger sur la nature de la Fraternité revendiquée. Ne s'agit-il pas plus spécifiquement d'une confraternité, c'est-à-dire d'une Fraternité entre semblables choisis ? De ce côté-ci, cela peut être perçu comme l'antithèse de la conception républicaine et laïque de Fraternité assurant un continuum social, une « *société de semblables* »⁴², qui embrasse l'idée la plus large – ontologique – de solidarité entre humains, sans autre considération. S'ouvre alors un débat sur le sens politique d'une *Fraternité entre soi*, bien différente, valant pour des groupes seulement, au sein d'une société définitivement acceptée comme différenciée et hiérarchisée.

Dans une société, comme la société française, qui ne se reconnaît pas explicitement comme une société différenciée (voir les débats multiples rejoignant le refus dominant du communautarisme), on est face à un double problème par rapport à la solution de la (re)mise en capacité des individus autour de laquelle pourtant, comme ailleurs en Europe, s'organise un nouveau régime de politiques sociales autour de *politiques de l'individu* ou de *l'individualisme*⁴³. D'une part, l'évolution du système de protection n'est pas à l'abri de ce processus de suspicion, de stigmatisation et de dilution de la Fraternité. Comme le dit Jacques Rigaudiat, le moment contemporain se caractérise

⁴¹ Warin P., « La Fraternité à l'épreuve d'une transformation de la protection sociale », conférence au Séminaire *Citoyenneté et fraternité*, Paris, Université de Jussieu, mai 2007.

⁴² Castel R., Haroche C., *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard, 2001.

⁴³ Corcuff P., Ion P., et De Singly F., *Politiques de l'individualisme. Entre sociologie et philosophie*, Paris, Textuel, 2005 ; Cantelli F., Genard J.L., *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ, 2007 ; Soulet M.H. (dir.), *Chômage et solidarité : les nouvelles inégalités*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2006.

par une double déliaison. Celle qu'entraîne l'affirmation générale de l'individu autonome qui valorise l'être soi, adoptée par ces nouvelles politiques publiques. Celle, également, qu'ouvre l'effondrement de la culture historique de couches populaires rejetées aux marges du travail intégrateur. En manque de repères et en panne d'avenir, elles sont ainsi rendues invisibles⁴⁴. Avec le repli sur soi que peut manifester le non-recours à l'offre sociale, on est face au phénomène de soustraction par rapport à l'encastrement des collectifs dont parle Robert Castel pour signifier la montée d'un « *individualisme négatif* » lié à l'épuisement du système de solidarité bâti autour du salariat⁴⁵. D'autre part, il n'y a pas d'espaces politiques reconnus (admis et encouragés) pour des réactions collectives facilitant, par la (re)mise en capacité des individus, la reconstruction d'une forme de Fraternité. Si à travers les phénomènes de non-recours aux droits sociaux on assiste parfois à la dilution du sentiment de Fraternité, il n'y a pas de rattrapage communautaire possible, en tout cas organisé et reconnu.

Il existe de nombreux lieux, notamment associatifs, qui œuvrent à la fois pour éviter la stigmatisation et retrouver une Fraternité (redonner une dignité aux exclus), et pour aider l'accès aux droits sociaux potentiels. Mais en termes de politiques publiques, le rôle et la place de ces structures ne sont pas clairement situés dans les processus de production des politiques de lutte contre les exclusions⁴⁶. Elles ne sont pas clairement définies dans une fonction de relais par rapport à l'action des pouvoirs publics ou des organismes sociaux⁴⁷. A la différence des groupes communautaires nord-américains, elles n'ont pas non plus, du fait de la très faible – sinon inexistante – juridiciarisation des politiques sociales, une capacité reconnue de recours devant la justice pour faire valoir les droits sociaux des personnes qu'elles défendent. En France, presque aucune ne s'adressent aux Tribunaux des affaires de la sécurité sociale ou aux Commissions départementales et centrale d'aide sociale. Autrement dit, la transformation de la protection sociale constitue aujourd'hui, dans un pays comme celui-ci, une menace sans frein pour la Fraternité. L'invisibilité produite crée une sorte de « frontière politique » entre ceux qui relèvent encore de dispositifs les intégrant à la citoyenneté sociale, et ceux qui étant en retrait de ces dispositifs perdent ce statut.

* *

Au moment où la réforme des systèmes de protection sociale en Europe cherche explicitement à trouver une voie médiane entre l'approche solidariste de l'égalité des droits et une approche capacitaire foncièrement individualiste de l'égalité des chances, la question du rapport entre ciblage, stigmatisation et abandon de l'idée de droits sociaux mérite d'être débattue. Sans entrer ici dans un rappel des réformes en cours, chacun peut constater que le développement d'une protection ciblée

⁴⁴ Beaud S., *La France invisible*, Paris, La Découverte, 2006.

⁴⁵ Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

⁴⁶ Chauveaud C., Warin P., *Intermédiation sociale et fabrication de citoyennetés sociale et politique*. Recherche en cours pour le PUCA, 2008.

⁴⁷ Warin P., "The role of nonprofit associations in combating social exclusion in France", in *Public Administration and Development*, n° 22, 2002.

sur les plus démunis à partir d'un régime de solidarité nationale et locale (financement par l'imposition et la fiscalité des minima sociaux, mais aussi des aides locales facultatives) préfère la voie d'une sécurisation des conditions individuelles (par l'éducation, l'insertion, les droits sociaux) à celle de l'assurance. Il s'agit de permettre à chacun d'accéder à une position sociale conforme à ses capacités. C'est tout le débat actuel (et international) sur comment repenser l'égalité des chances, comme l'explique fort bien Patrick Savidan dans un récent ouvrage⁴⁸.

À l'aube d'une possible transformation ou d'une simple adaptation (selon l'appréciation qui est portée au caractère radical de la réforme et à ses soubassements théoriques), le triptyque ciblage/stigmatisation/repli a l'effet du « pavé dans la mare ». En effet, est-on certain que la voie recherchée soit celle souhaitée par la population la plus directement concernée si, parmi celle-ci, certains – parfois en grand nombre (les taux de non-recours sont parfois impressionnants) – ne demandent pas ou plus d'accéder à l'offre sociale qui leur est destinée ? Dit autrement, le non-recours pose dans ce cas explicitement la question de la justification d'un modèle de sécurisation du destin de chacun face à l'arbitraire, par l'accès à des droits lui permettant une indépendance sociale. Il signifie un refus de ce régime de liberté censé sortir les individus de leur vulnérabilité sociale. Dans ce cas, est-il vraiment possible de passer à côté de ces comportements de repli si ceux-ci apparaissent comme l'expression éminente de la liberté, c'est-à-dire de la possibilité pour une personne d'accepter ou de refuser une option qu'on lui propose (ou lui impose) ? N'y a-t-il pas là une réalité sociale, que l'approche théorique d'un « *modèle d'égalité des chances soutenable* »⁴⁹ aurait intérêt à prendre en compte dès l'amont pour éviter un grave malentendu ?

Le régime libéral de protection sociale vers lequel nous tendons dans la plupart des pays trace des frontières entre groupes. Frontières sociales et frontières mentales qui sont attisées par l'ordre social qui sous-tend le principe général de ce régime. Frontière politique également, dès que la dualisation de la société s'opère non pas seulement entre ceux qui bénéficient de dispositifs de l'assurance et ceux de l'assistance par la solidarité nationale, mais entre cet ensemble qui reste dans les mailles du système de protection et ceux, de plus en plus nombreux semble-t-il, leur échappant par désintérêt et retrait par rapport à l'offre publique. En tout cas, si l'universalisme n'a jamais été gage d'homogénéité totale, le régime libéral auquel nous sommes apparemment promis apparaît bien au fondement d'une dualisation de la société sur laquelle peuvent se déverser les attitudes les moins fraternelles.

⁴⁸ Savidan P., *Repenser l'égalité des chances*, Paris, Grasset, 2007.

⁴⁹ Idem, p. 203-211.